

ORDRE DE MISSION

DEPLACEMENT du/..... /..... au/..... /.....

MOTIF :

CLASSE :

Mme, Mlle, M. Fonction :

Résidence personnelle :
.....
.....
.....

Résidence administrative : LP PATU DE ROSEMONT - 97470 (SAINT-BENOIT)

est autorisé(e) pendant la période susvisée à se rendre du lycée ou de son domicile, vers les lieux indiqués ci contre.

Moyen de transport : Transport public / Véhicule personnel

L'intéressé(e) est autorisé(e) à utiliser son véhicule personnel :

Marque : Type :

Immatriculation : Puissance fiscale :

Le remboursement des frais de déplacement est encadré par les textes suivants :

- Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités,
- Arrêté du 20 décembre 2013 pour l'application du Décret n°2006-781,
- Arrêté du 3 juillet 2006 (maj 08/2008) fixant le taux des frais kilométriques,
- Circulaire n°2015-228 du 13 janvier 2016 explicatif des textes susvisés.

(*)Lorsqu'il se déplace à l'intérieur de sa commune de résidence administrative ou de sa commune de résidence familiale, les frais de transport ne sont pas remboursés.

L'article 2-8° du Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 précise : « constitue une seule et même commune : toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs ».

En conséquence, ne seront pas remboursés les déplacements effectués dans les communes limitrophes d'une de ces deux résidences.

Saint-Benoît, le/..... /.....

Le Proviseur
Laurent PREVOST

LYCEE PROFESSIONNEL

PATU DE ROSEMONT

72 rue Joseph Hubert - BP 59 - 97470 SAINT-BENOIT

Tél : 0262 92 95 38

DATE DE LA VISITE	NOM/PRENOM ELEVES	ADRESSE ENTREPRISE	CACHET + SIGNATURE ENTREPRISE (OBLIGATOIRE)	Demande de remboursement des frais de déplacement conformément à la réglementation en vigueur (*) (cases à cocher)	Cadre réservé au Service Gestion		
					Taux	km	Montant
.....
.....
.....
.....
Somme à rembourser				€		

(*) Joindre un relevé d'Identité Bancaire, une copie de la carte grise du véhicule utilisé, et cette fiche à retourner obligatoirement sous quinzaine.

Visa intendance